Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

Présenté en Conseil Municipal,
Le 28 février 2022.

Dinard

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population dinardaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Sommaire

I. Le contexte macroéconomique 3

1. Situation internationale et nationale 3
2. La loi de finances 2022 5
3. Les points de vigilance pour 2022 6

II. Situation financière de la ville de Dinard à l'issue de l'exercice 2021 8

1. La préservation des indicateurs financiers 8
2. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement 8
3. Un dynamisme constant du marché immobilier Dinardais 9
4. La reprise à la hausse des dépenses de fonctionnement, signe d'une activité retrouvée 10
5. Synthèse de la section de fonctionnement 12
6. Investissements et endettement 13

III. Stratégie financière et construction du budget primitif 2022 15

1. Impacts du PLF sur la construction budgétaire 2022 15
2. Construction budgétaire 2022 : mise en œuvre de la politique communale 17
   a. Renforcement et rationalisation de l'organisation des services 17
   b. La mise en œuvre des grands axes politiques en 2022 17
   c. Projection financière en fonctionnement 20
   d. Evolution de la masse salariale 23
   e. Projets d'investissement et financement 25
   f. Prospective financière 2022-2026 28

IV. Situations financières 2021 et budgets primitifs 2022 des budgets annexes 29

1. Service des eaux 29
2. Assainissement 30
3. Port public 31
4. Dinard Festival du Film Britannique 32

Conclusion 33

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Situation internationale et nationale

- Situation économique internationale

Après un **rebond exceptionnel de l'économie mondiale en 2021, qui a atteint une croissance de 5,9 %,** la trajectoire de reprise devrait s'infléchir cette année. Le FMI a prévenu en décembre 2021 qu'il abaisserait ses prévisions – établies initialement à **4,9 % pour 2022** – en raison de l'apparition du variant Omicron, et la Banque centrale européenne (BCE) prévoit désormais une activité plus faible que prévu dans la zone euro, au moins au début de l'année. Au risque épidémique s'ajoutent la hausse de l'inflation, la montée des tensions géopolitiques et les difficultés d'approvisionnement.

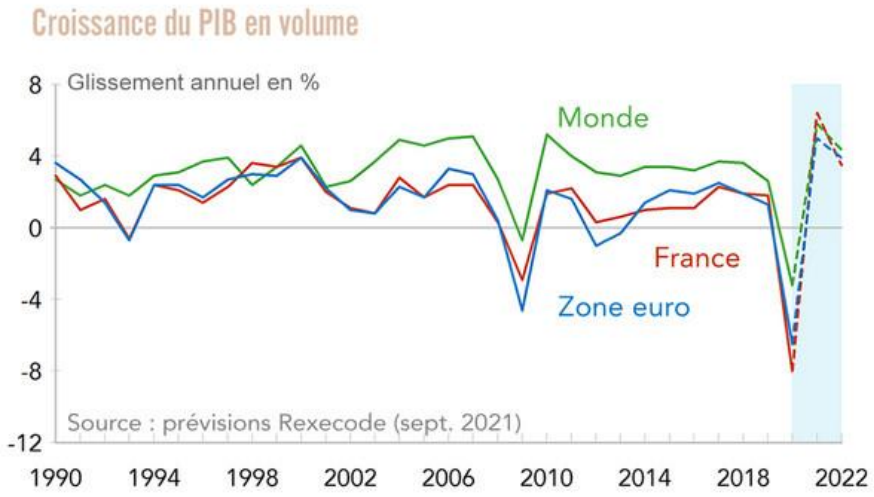

La croissance sera en grande partie déterminée par l'évolution de la pandémie. Preuve s'il en faut, lorsque la découverte du variant Omicron a été annoncée le 24 novembre, de nouvelles restrictions ont été imposées, le cours du baril de pétrole a perdu 10 dollars (8,85 euros) et les cours boursiers des compagnies aériennes ont chuté. Si, finalement, ce variant devrait avoir un impact économique limité aux Etats-Unis et en Europe grâce à des mesures de restriction assouplies, il va ralentir l'activité en Chine, qui poursuit une stratégie zéro Covid et continue d'imposer des confinements stricts.

Les économies du monde entier sont toutefois plus résilientes qu'au début de la pandémie. « La sévérité des restrictions imposées pour endiguer un choc épidémique a diminué », relève S&P Global Ratings, qui ajoute que « les coûts économiques causés par les restrictions se sont allégés, étant donné que les entreprises et les ménages se sont adaptés ».

- Situation économique nationale

En 2021, **le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 7 %**, selon la première estimation annuelle publiée par l'Insee.

Une telle performance n'avait pas été enregistrée depuis 52 ans. Elle fait certes suite au plongeon de 8 % de l'économie française en 2020, mais ce chiffre dépasse de 0,3 point les dernières prévisions de l'INSEE et de la Banque de France : l'économie française dépasse désormais de 0,9 % son niveau d'avant crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

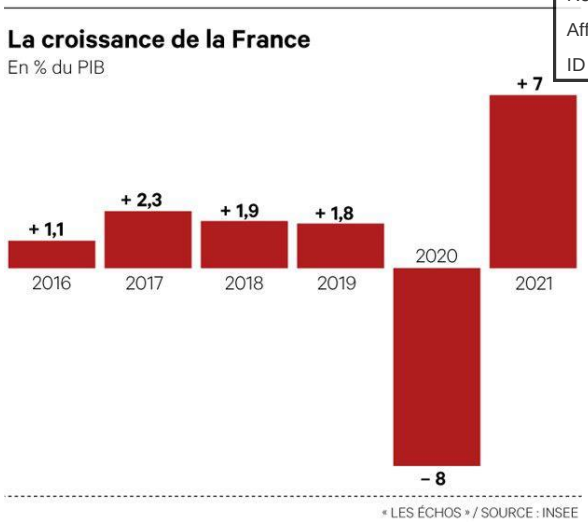

Pour autant, le choc du coronavirus n'est pas effacé : sur l'ensemble de l'année 2021, **le PIB reste 1,6 % en deçà de son niveau moyen en 2019**. La première partie de l'année a en effet conservé les stigmates des restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

Ce rebond de 7 % hisse la France au rang de meilleur élève de l'Europe. Il lui permet d'entamer l'exercice 2022 sur un bon pied, avec un acquis de croissance estimé à 2,4 %.

La reprise a été plus rapide et plus forte qu'attendu : l'Insee a d'ailleurs revu à la hausse de 0,1 point ses estimations de croissance pour chacun des trois premiers trimestres, et l'atterrissage de la croissance française est lui aussi moins brutal.

Pour la première fois depuis le début de la pandémie, les dépenses des ménages ont rattrapé leur niveau d'avant-crise en fin d'année. Après le fort rebond (+5,6 %) enregistré cet été, la consommation a toutefois ralenti, en hausse de 0,4 % au dernier trimestre. Les achats de biens manufacturés, qui avaient progressé de 0,9 % en volume en novembre, ont marqué le pas en décembre (+0,2 %).

Le contexte, néanmoins porteur, a son revers : les importations ont continué d'augmenter plus vite (+3,6 %) que les exportations (+3,2 %). D'où une contribution négative de 0,2 point au PIB du commerce extérieur au dernier trimestre.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

2. La loi de Finances 2022

La loi de finances pour 2022 mise sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021). Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

Les principaux points du budget national 2022 sont les suivants :

- De nouvelles dépenses pour la croissance : prolongation du « Plan de relance », accélération de la transition écologique, plan en faveur des travailleurs indépendants, actions à destination des jeunes (dont la création d'un revenu d'engagement) et la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour bâtir la France de 2030 à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3.5 milliards dès 2022 ;
- Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie pour contenir la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité ; ce dispositif complète l'indemnité inflation de 100 euros et le complément de 100 euros au chèque énergie pour les ménages les plus modestes ;
- Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire par la souscription de prêts garantis proposée aux entreprises et défiscalisation et désocialisation des pourboires ;
- La réforme de la justice financière ;
- Le maintien de la poursuite de la baisse des impôts des particuliers et des entreprises ;
- Enfin, la réforme de la péréquation nationale : pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, **l'Etat s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière** sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions

✓ Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

La perte pour les collectivités locales du produit de la taxe d'habitation est entièrement compensée par l'Etat. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution : la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. **Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intègrera progressivement les nouveaux critères**.

3. Les points de vigilance pour 2022

Il convient de s'intéresser à l'analyse de Nathalie Siebert dans Les Echos du 1er février 2022. En janvier 2022, suivant l'INSEE, les prix à la consommation, principalement l'énergie pour moitié et les produits alimentaires ont augmenté globalement de 2,9% sur douze mois glissants, après 2,8% en décembre. Les prix de l'énergie ont bondi brutalement de 19,7% sur un an, le cours du Brent a atteint jusque 90 dollars le baril ces derniers jours. Sur un an, à eux seuls les prix des produits alimentaires progressent de 1,5 %. Ceux des services bondissent de 2 %.

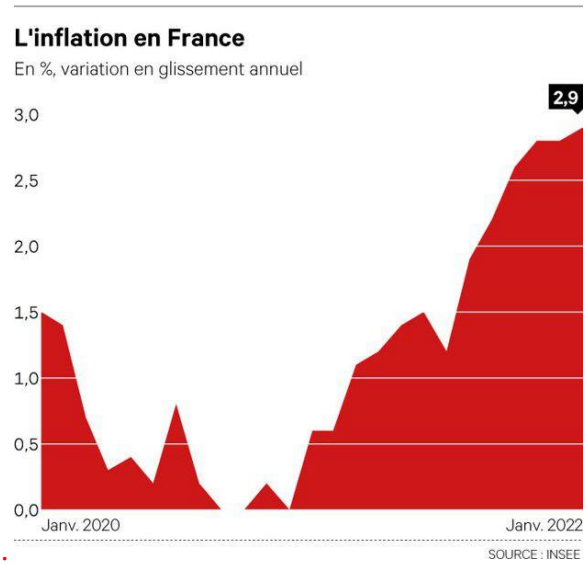

Alors qu'en 2021, l'inflation était concentrée sur l'énergie, la flambée des cours des matières premières et des prix de production dans l'industrie va se propager dans les produits alimentaires et dans les biens manufacturés. Ainsi, « les prix des produits alimentaires (18 % de l'indice) augmenteraient de 3,2 % d'ici à fin juin comparé à fin 2021 », estime Stéphane Coulliac.

L'évolution des cours mondiaux de l'énergie et d'autres facteurs seront déterminants dans cette évolution : la persistance, ou non, des pénuries, les déséquilibres sur les matières premières, les perturbations dans les chaînes de valeur industrielles et dans le transport maritime.

L'objectif de Bercy d'une hausse du PIB de 4 % cette année est jugé ambitieux par beaucoup d'économistes. Le Fonds monétaire international vient d'ailleurs d'abaisser sa projection de 0,4 point, à 3,5 %. Comme ailleurs, la situation sanitaire dicte encore sa loi avec la propagation du variant Omicron. « A court terme, c'est un aléa à la baisse sur la croissance », reconnaît le directeur général de l'Insee Jean-Luc Tavernier dans une interview aux « Echos » .

Si le retour des restrictions sanitaires pèse sur la restauration, l'hébergement ou l'événementiel, les effets s'amenuisent d'une vague épidémique à l'autre.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Et les fondamentaux sont bons. En particulier, dans l'industrie, les chefs d'entreprise affichent un optimisme bien ancré. Avec une préoccupation néanmoins : la situation en Chine, dont la stratégie « zéro Covid-19 » fait craindre de nouvelles perturbations sur les chaînes industrielles mondiales.

A l'automne, les économistes estimaient que le surplus d'épargne accumulé depuis mars 2020 (170 milliards d'euros) pourrait soutenir la croissance en 2022. Aujourd'hui, aucun signe de désépargne n'apparaît.

En conclusion les lourdes incertitudes géopolitiques, sanitaires et inflationnistes doivent inciter à la plus grande orthodoxie financière et une nécessaire évolution quant à nos modes de consommation.

Au niveau local, les risques principaux auxquels l'économie dinardaise peut être confrontée sont :

- Le risque sanitaire
- L'impact éventuel de la baisse du pouvoir d'achat sur l'activité touristique
- Une éventuelle incertitude quant à durée du maintien du dynamisme immobilier
- L'activité du Casino de Dinard et l'essor des jeux en ligne.

Malgré tout, Dinard dispose d'éléments positifs qui viennent contrebalancer ces risques, tels :

- La forte attractivité de la ville et du littoral
- L'accroissement de la population générée par la mise sur le marché de nouveaux logements
- Un retour probable de la clientèle touristique étrangère.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE DINARD A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2021

1. La préservation des indicateurs financiers

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, l'année 2021 est restée sous le joug des courbes épidémiologiques et des conséquences de la campagne de vaccination. La mise en place des jauges, puis du pass sanitaire, a indéniablement impacté la saison culturelle de Dinard et le fonctionnement de certains commerces, donc l'attractivité touristique de la ville. La fermeture du casino jusqu'au mois de mai a généré une forte baisse de la taxe municipale sur le produit des jeux et a donc fortement influé sur le niveau des recettes de fonctionnement.

Néanmoins, associées à un dynamisme toujours constant du marché immobilier, la construction budgétaire 2021 prudente mais réaliste face aux incertitudes sanitaires et la réactivité de la Municipalité pour adapter rapidement son organisation et gérer ses prévisions financières ont permis de préserver les indicateurs financiers à des niveaux satisfaisants.

Ainsi, le pré-compte administratif 2021 laisse ainsi entrevoir une capacité d'autofinancement nette de 2.86 millions d'euros.

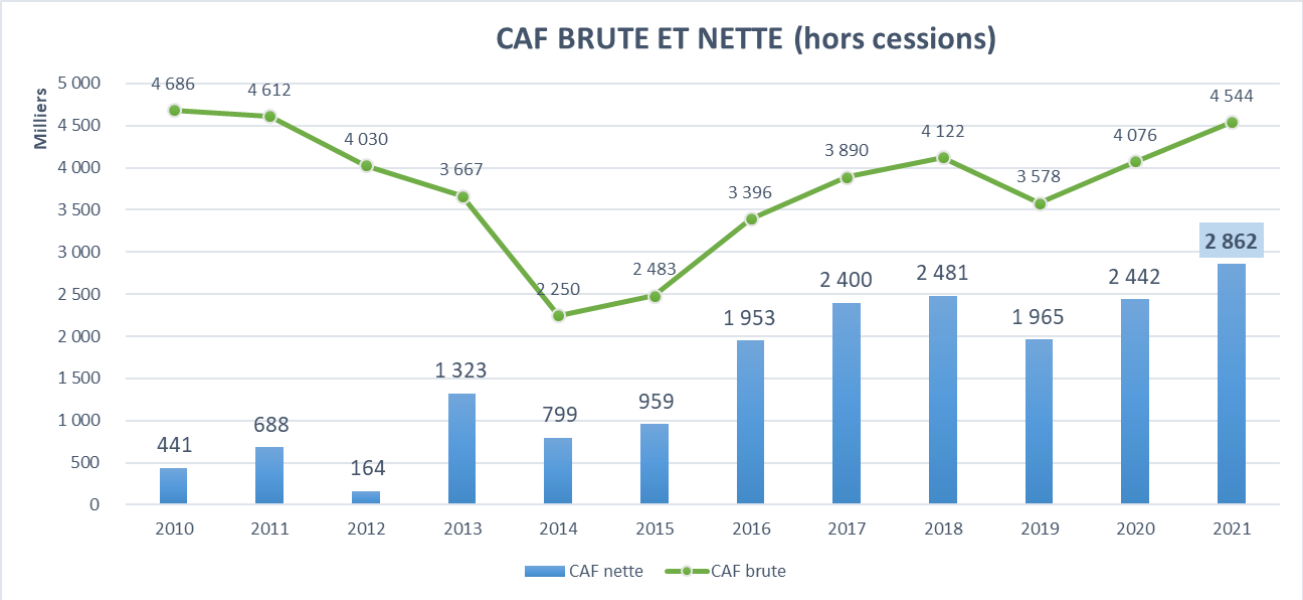

CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif – Dépenses réelles de fonctionnement hors production immobilisée
CAF nette = CAF brute – Remboursement du capital des emprunts

La ville a également réduit son endettement, en ne souscrivant aucun nouvel emprunt en 2021, comme ce fut le cas depuis 2017, préservant d'autant plus sa capacité future d'endettement. Le budget primitif prévoyait en effet un emprunt de 2 millions d'euros pour l'acquisition des anciens terrains de tennis de la Malouine, mais le niveau de trésorerie a permis **d'autofinancer cette acquisition foncière**. La trésorerie s'établit ainsi à plus de 9 millions d'euros à la fin de l'exercice 2021.

2. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement

Comme en 2020, les recettes de fonctionnement ont principalement été impactées dans deux domaines :

- La **fermeture du casino** jusqu'au 18 mai 2021 a engendré une perte des recettes sur les produits des jeux estimée à 650 K€ par rapport à la dernière année de référence (2019). Afin d'accompagner cet établissement pendant cette période de fermeture, la ville a renouvelé l'exonération totale de son loyer (200 K€ pour la

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

période de novembre 2020 à mai 2021). Une exonération similaire a par ailleurs été accordée aux commerçants titulaires de baux commerciaux, sur demande et à hauteur de 50% de leur loyer sur la période de fermeture.

- La saison culturelle et estivale a également été impactée en raison de la mise en place des **jauges et du pass sanitaire** à compter du 21 juillet 2021, limitant les recettes attendues sur les festivités, qui ont pu toutes être maintenues, notamment pour la 1ère édition du festival Dinard Opening et des expositions estivales.

Comme annoncé lors de la dernière construction budgétaire, les recettes de fonctionnement 2021 présenteront un atterrissage à mi-chemin entre 2019 et 2020 (estimation : 28.8 millions d'euros contre 27.2 millions en 2020)

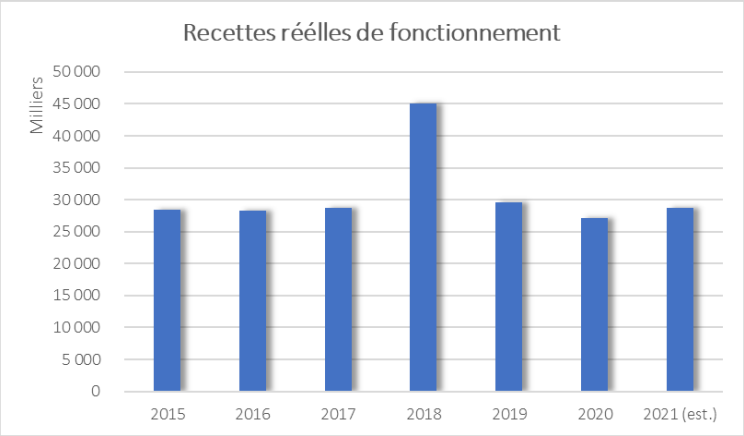

3. Un dynamisme constant du marché immobilier Dinardais

Le niveau de CAF nette à l'issue de l'exercice trouve une partie de son explication dans le dynamisme du marché immobilier, qui a perduré malgré la crise sanitaire et économique du fait d'une très forte attractivité de la Ville. Cela se traduit par une augmentation significative des recettes de taxes additionnelles aux droits de mutation. Celles-ci atteignent ainsi **2.3 millions d'euros** en 2021, soit une hausse de 638 K€ par rapport à 2020.

La prévision budgétaire était établie, pour mémoire, à 1.8 million d'euros.

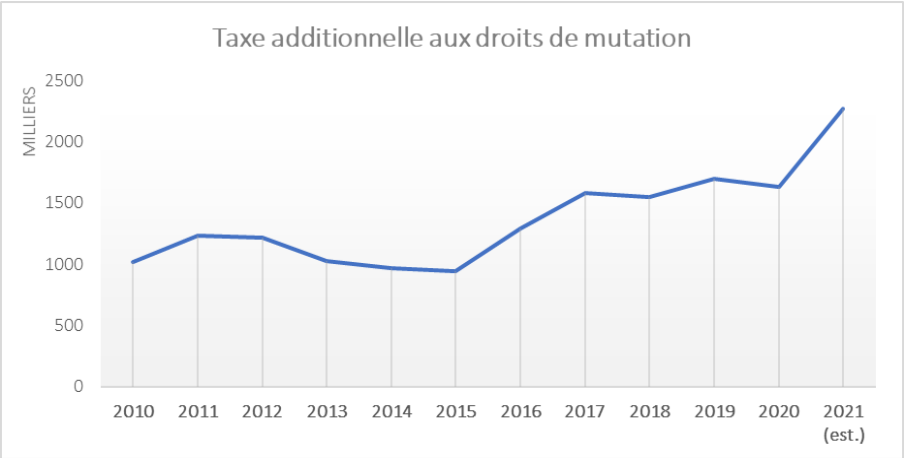

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

4. La reprise à la hausse des dépenses de fonctionnement, s

Corollaire de l'évolution des recettes, 2020 avait été marqué par un net recul du niveau des dépenses. En 2021, malgré un fonctionnement encore dégradé de certains services (domaines culturels et sportifs notamment), les dépenses de fonctionnement renouent avec un niveau quasi-normal, à 24.7 millions d'euros, soit une augmentation de 5.5% par rapport à 2020.

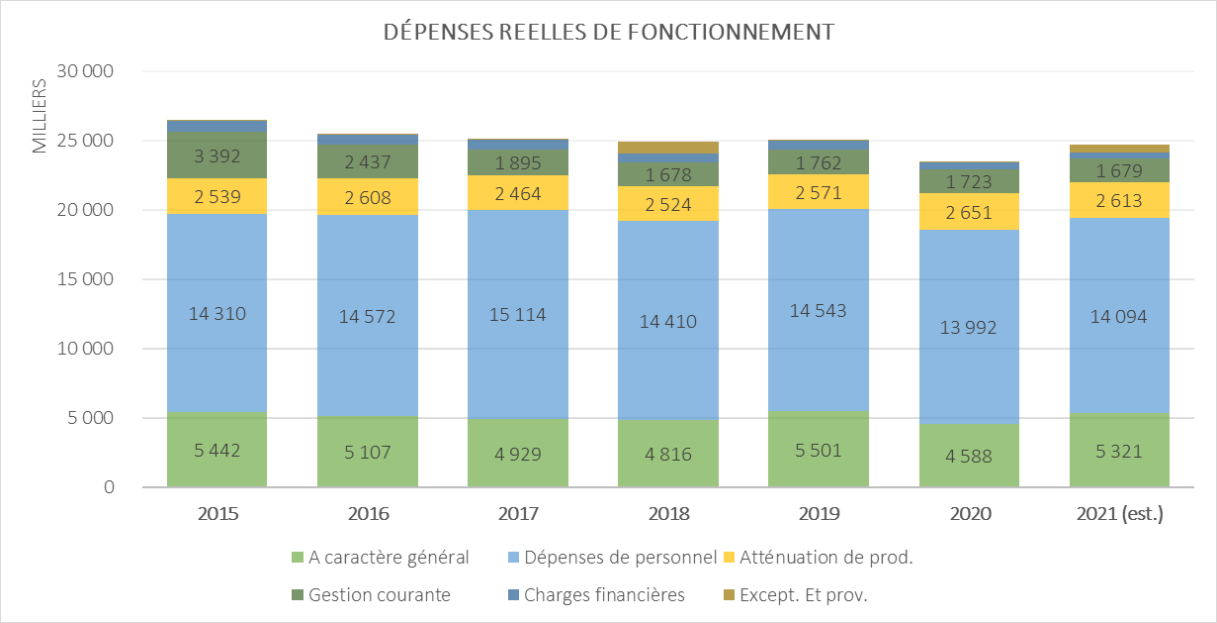

Il faut noter l'effort permanent des équipes de la Ville et des élus pour contenir, dans ce climat incertain, voire limiter, les dépenses de fonctionnement du fait d'une analyse objective des besoins.

Il convient de préciser que ces dépenses intègrent, en 2021, une dépense exceptionnelle faisant suite à la décision, par le tribunal, de la **démolition d'un hangar** présentant un danger imminent et la réalisation, par la ville, de ces travaux d'office aux frais du propriétaire (350 K€). Les refacturations de ces dépenses au propriétaire seront réalisées en 2022.

✓ Dépenses de personnel

Zoom sur les dépenses de personnel qui s'élèvent à 14.1 millions d'euros et progressent de 0.7% (+ 103 K€). Elles représentent 57% du total des dépenses réelles. Cette évolution s'explique naturellement par le glissement vieillesse-technicité (GVT) et la reprise du recours aux saisonniers, qui avait été limité en 2020.

Pour mémoire, à l'exception de 2 légères augmentations de 0.6% en juillet 2016 et février 2017, la valeur du point d'indice de la fonction publique est gelée depuis 2010. Aucune revalorisation n'est par ailleurs prévue pour 2022 : seule un relèvement de l'indice minimum de traitement est opéré pour garantir qu'aucun agent ne soit recruté à un indice inférieur au Smic, lui-même augmenté de 0.9% depuis le 1er janvier 2022 après une hausse de 0.99% au 1er janvier 2021 puis de 2.2% au 1er octobre 2021.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

La masse salariale est, en 2021, composée à près de 86% par la rémunération des agents titulaires (322 agents). Le poids des contractuels reprend un niveau plus habituel, après une année 2020 marquée par un recours massif des saisonniers (162 contractuels en 2020 contre 201 en 2021).

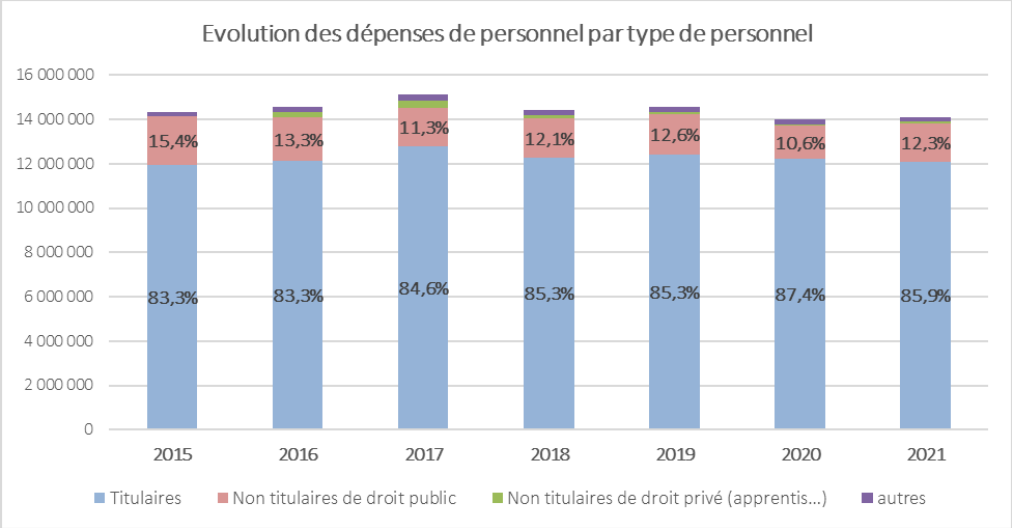

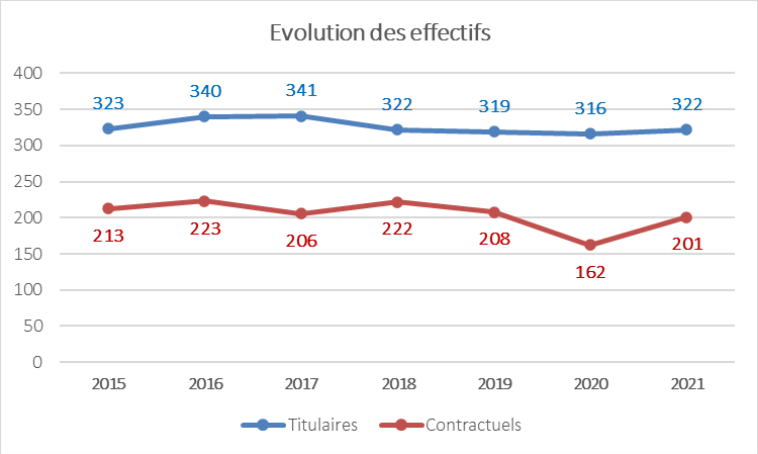

La décomposition des rémunérations brutes (10.1 millions d'euros), tous types de personnel confondus, est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitement de base	7 738 968	7 740 707	8 039 487	7 736 668	7 867 564	7 678 510	7 680 160
Primes, indemnités, SFT et NBI	2 043 737	2 048 092	1 997 809	2 105 004	2 094 757	2 033 885	2 060 231
Heures supplémentaires	193 423	156 057	221 461	181 636	227 694	127 385	182 176
Avantages en nature et mutuelle	60 183	55 494	70 386	79 263	78 415	77 316	76 854
% Primes, indemnités, SFT et NBI	20,4%	20,5%	19,3%	20,8%	20,4%	20,5%	20,6%
% Heures supplémentaires	1,9%	1,6%	2,1%	1,8%	2,2%	1,3%	1,8%

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

5. Synthèse de la section de fonctionnement

DEPENSES	REALISES						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 442 254	5 107 293	4 929 210	4 816 407	5 500 529	4 588 225	5 321 373
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 309 910	14 571 501	15 113 724	14 410 189	14 542 850	13 991 524	14 094 177
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 539 088	2 608 246	2 463 739	2 524 149	2 571 457	2 650 962	2 613 447
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 391 605	2 437 314	1 894 714	1 677 955	1 762 207	1 722 708	1 679 169
66 - CHARGES FINANCIERES	732 077	689 175	661 404	621 658	610 000	473 543	459 395
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (sauf 675/676)	29 313	21 945	37 842	878 835	41 684	10 149	555 290
68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	50 000	-			-	-	5 090
DEPENSES REELLES	26 494 247	25 435 474	25 100 633	24 929 195	25 028 727	23 437 111	24 727 941
042 - Op d'ordre transfert entre sections	1 384 469	1 123 216	1 306 028	17 745 322	2 486 117	1 406 958	1 344 130
DEPENSES D'ORDRE	1 384 469	1 123 216	1 306 028	17 745 322	2 486 117	1 406 958	1 344 130
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 878 716	26 558 690	26 406 661	42 674 517	27 514 844	24 844 069	26 072 071

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	111 502	60 959	259 422	92 527	233 570	138 149	115 987
70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES D	1 576 380	1 777 178	1 761 446	2 571 107	2 605 715	1 578 494	2 235 010
73 - IMPOTS ET TAXES	21 239 785	21 727 425	21 784 886	20 740 446	21 199 113	20 798 094	22 045 680
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 400 963	3 722 550	3 934 172	3 801 310	3 653 683	3 620 040	3 357 556
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 116 162	759 934	655 917	673 150	739 305	752 845	998 157
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 025	1 018	1 011	1 014	1 009	973	991
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 419	182 824	333 489	17 203 822	1 182 022	305 287	155 529
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	2 706			-	-	-	55 200
RECETTES REELLES	28 492 943	28 231 888	28 730 344	45 083 377	29 614 418	27 193 882	28 964 110
042 - Op d'ordre transfert entre sections	555 012	650 488	482 317	1 329 473	231 129	432 801	324 610
RECETTES D'ORDRE	555 012	650 488	482 317	1 329 473	231 129	432 801	324 610
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 047 955	28 882 376	29 212 661	46 412 850	29 845 547	27 626 683	29 288 720

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 169 239	2 323 686	2 805 999	3 738 332	2 330 703	2 782 614	3 216 648
Recettes réélles de fonctionnement	*28 492 943*	*28 231 888*	*28 730 344*	*45 083 377*	*29 614 418*	*27 193 882*	*28 964 110*
-775 Cessions d'immos	*2 480*	*17 920*	*207 610*	*16 476 780*	*1 007 568*	*109 552*	*9 950*
Dépenses réelles de fonctionnement	*26 494 247*	*25 435 474*	*25 100 633*	*24 929 195*	*25 028 727*	*23 437 111*	*24 727 941*
-772 Travaux en régie	*486 303*	*617 008*	*468 330*	*444 104*	*-*	*428 617*	*317 342*
= CAF BRUTE hors cessions	**2 482 519**	**3 395 502**	**3 890 430**	**4 121 506**	**3 578 123**	**4 075 836**	**4 543 561**
-Remboursement du capital	1 523 607	1 442 795	1 490 702	1 640 734	1 613 224	1 633 755	1 681 464
= CAF NETTE	**958 911**	**1 952 707**	**2 399 728**	**2 480 772**	**1 964 899**	**2 442 081**	**2 862 097**

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

6. Investissements et endettement

- **Investissements 2021**

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent en 2021 à 7 millions d'euros. Elles se composent essentiellement

- Du remboursement du capital des emprunts (1.7 millions d'euros)
- Des dépenses d'équipement, pour 5.2 millions d'euros.

Ces dépenses d'équipement comprennent **l'acquisition du terrain des anciens tennis** de la Malouine pour 2 millions d'euros. Le solde, soit 3.2 millions d'euros, recouvre notamment :

- Les travaux de voirie, et notamment autour du quartier de la gare, pour un tiers du total (1 M€)
- L'éclairage public incluant le stade (415 K€),
- Le démarrage des travaux d'embellissement de la digue de l'écluse (277 K€)
- Les rénovations autour de la pointe de la Malouine (confortement du pont d'arc, remise en état surfacique de la sente : 111 K€)
- Le versement d'une subvention pour équilibrer la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement (350 K€)
- Le paiement des situations finales des travaux du Palais des Arts (205 K€)
- La rénovation de la toiture du manège du centre équestre (83 K€)

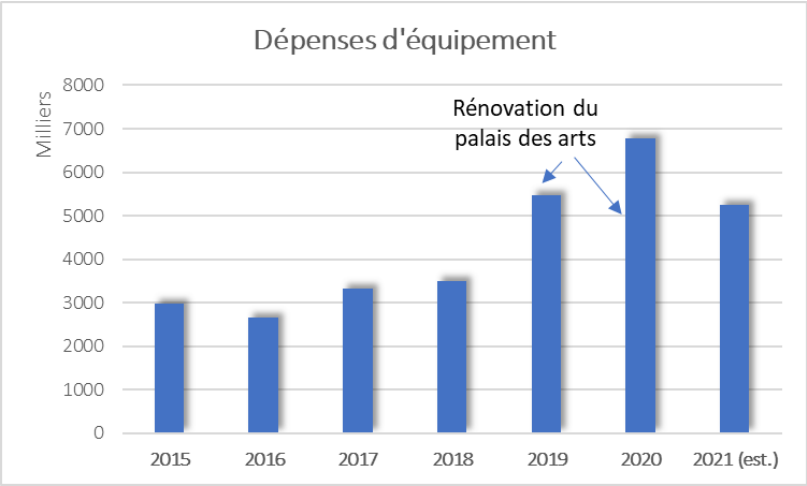

- **Endettement (Ville uniquement)**

Comme indiqué précédemment, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2021, permettant ainsi à la ville de poursuivre son désendettement.

Après un remboursement de capital de 1.7 million d'euro sur l'exercice, la ville de Dinard termine 2021 avec **un capital restant dû (CRD) de 15.8 millions d'euros** dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 14 lignes d'emprunts en cours, dont 71% à taux fixe, 20% à taux variable et 9% à barrière
- Taux moyen : 2.8%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 11 ans (minimum : 3 mois, maximum 17 ans)

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

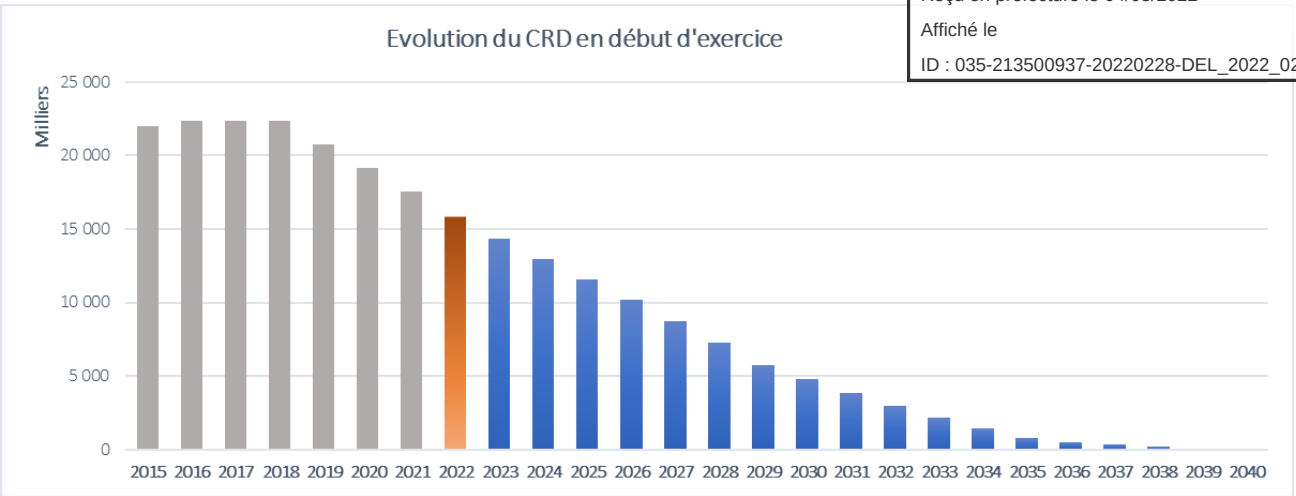

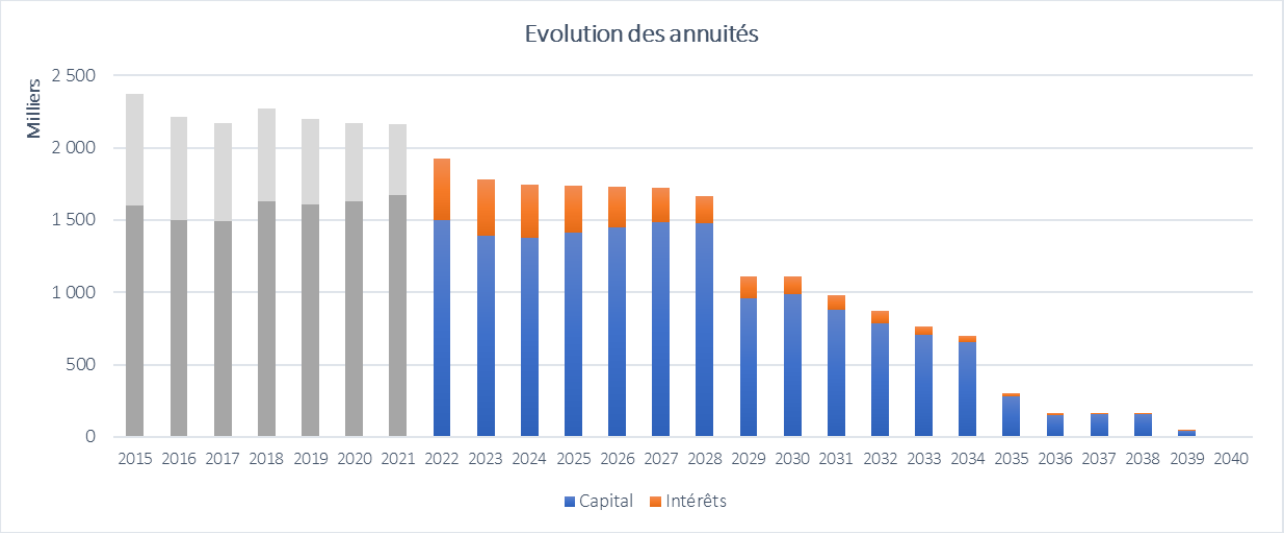

Les dépenses d'investissement 2021 ont donc été réalisées par :

- La CAF brute générée sur l'exercice (4.5 millions d'euros)
- Les subventions d'investissement pour un total de 743 K€ :
  - 468 K€ (soit 63%) au titre de la DSIL, et en majorité pour la mise en séparatif eaux propres / eaux usées du secteur de la gare
  - 110 K€ d'aide à la relance pour la construction durable (ARCD)
  - 109 K€ au titre des amendes de police
  - 35 K€ au titre de la DETR (sécurisation de la voirie et bornes incendie)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour un total de 1.7 million d'euros
- L'encaissement de la participation de la Région aux travaux du lycée hôtelier réalisés sous opération de mandat (317 K€) et l'encaissement de la 2ème fraction des recettes relatives à la vente de terrains à Eiffage (932 K€).

Le fonds de roulement, établi à 7.1 millions d'euros au début de l'exercice, n'a donc pas été mobilisé sur l'exercice. Un apport supplémentaire de 800 K€ est ainsi estimé, confortant le niveau du fonds de roulement à l'aube de l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

III. STRATEGIE FINANCIERE ET CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'année 2021 a vu la ville rédiger un document majeur de sa vision future : le Projet de Mandat dessine les contours de la prospective globale de la Ville, fixant ainsi la déclinaison budgétaire et financière de ce projet.

La prospective financière détermine le lien entre un programme pluriannuel d'investissement (PPI), l'épargne nécessaire et les ressources extérieures pour assurer le financement de ces opérations, tout en maintenant la trésorerie de la ville à un niveau positif.

Malgré un contexte encore volatile, complexe et incertain quant aux impacts de la sortie de crise sur les finances locales, la ville souhaite maintenir un programme d'investissement 2022-2026 ambitieux.

Ces hypothèses, en cours de finalisation, devront faire l'objet d'une actualisation régulière et permanente en fonction des capacités d'autofinancement qui seront dégagées annuellement, et qui seront pour partie liées au fil des levées d'incertitudes, mais également aux attributions de subventions.

Il est à noter que la nouvelle organisation du service finances permet à la Direction Financière d'actualiser en cours d'exercice ses prévisions de capacité d'autofinancement, de se prémunir de toute dérive et enfin, de prendre en compte l'impact de tout événement en cours d'exercice impactant les finances de la Ville.

Dans le cadre de cette prospective, la municipalité part des postulats suivants :

- Maîtriser les taux de la fiscalité locale
- Dégager une épargne nette d'environ 2.5 millions d'euros par an pour financer son programme d'investissement
- Mener à bon terme les engagements de la précédente mandature vis-à-vis de la société Eiffage dans le cadre de la construction d'un parking, permettant de garantir l'encaissement des recettes restantes sur ce dossier (près de 9 millions d'euros TTC), et ce malgré le fait que l'engagement financier doit se faire antérieurement à l'encaissement de ce solde.
- En attendant l'encaissement de cette créance, recourir de nouveau à l'emprunt ou à des lignes de trésorerie temporaire, de façon raisonnée et optimisée.
- Suivre de très près les multiples incertitudes quant à la compensation par l'Etat de la disparition de la taxe d'habitation, l'augmentation des recettes fiscales du fait de l'accroissement de la population etc.

Ce budget primitif 2022 traduit ainsi la première année de cette prospective pilotée.

1. Impact de la loi de finances sur la construction budgétaire 2022

Concernant les collectivités, les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation.

La stabilité de l'enveloppe DGF est, une fois encore, préservée. Cependant, des réallocations internes auront lieu au profit des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Parmi les principales mesures à retenir, ce budget prévoit la compensation intégrale pendant dix ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais aussi une réforme a minima des indicateurs financiers, et l'autorisation d'une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité des gestionnaires publics.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Focus sur les concours financiers versés par l'Etat :

- **La dotation globale de fonctionnement** *(Valeur 2021 pour Dinard : 2 533 173 €)* : la loi de finances 2022 fait état d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal fixée comme l'an dernier à hauteur de 18,3 milliards d'euros et 8,5 pour les départements. Soit un total de 26,8 milliards d'euros : un montant et une répartition strictement identiques à 2021.

- **La dotation nationale de péréquation** *(Valeur 2021 pour Dinard : 252 882 €)* a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes, indépendamment de tout critère de charges. Celle-ci sera impactée par la réforme des indicateurs financiers, et notamment ceux du potentiel fiscal et du potentiel financier. Ces derniers, élargis par la loi de finances, intègrent des ressources supplémentaires.

  Ainsi, pour Dinard, l'intégration de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (bien qu'elle soit prise en compte de façon moyennée sur 3 ans), pourrait avoir un impact significatif, négatif comme positif, compte-tenu du dynamisme du marché immobilier dinardais. Cette même réforme pourrait également impacter le montant prélevé au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (179 K€ en 2021).

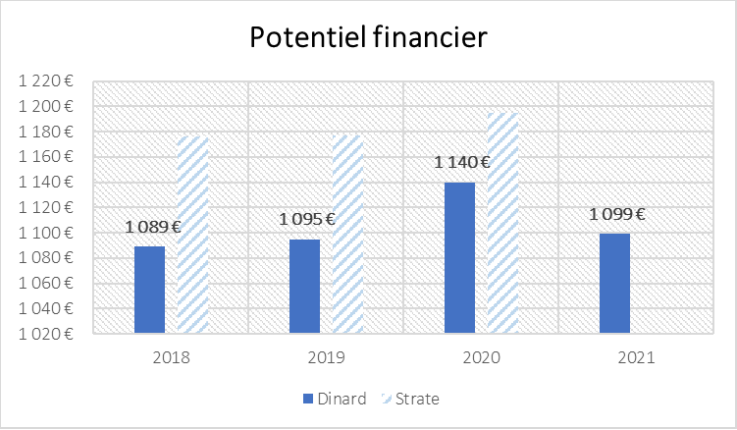

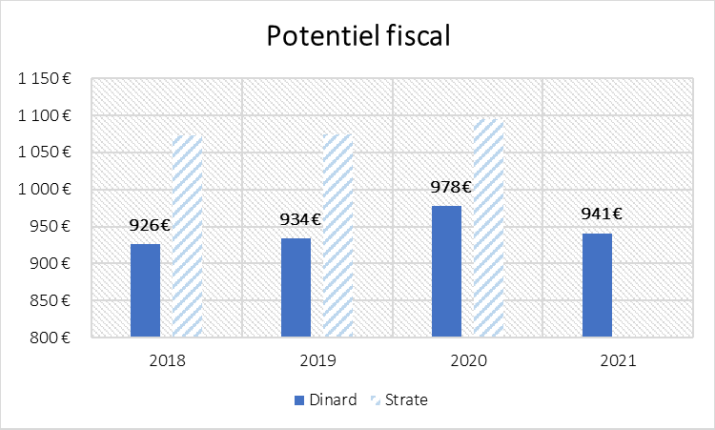

- **Dotations d'investissements :**
  - Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**), à laquelle Dinard est potentiellement éligible, est maintenu à son niveau 2021, soit 1.046 milliards d'euros. Les priorités thématiques dans lesquelles Dinard peut s'inscrire seront la transition écologique des territoires et la rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel.

  - Celui de la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) est quant à lui quasiment doublé, passant de 570 à 907 millions d'euros, l'abondement exceptionnel servant à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance de la ruralité et de transition écologique (CRRTE).

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

2. Construction budgétaire 2022 : mise en œuvre de la politique communale

a. Le renforcement et la rationalisation de l'organisation des services

L'année 2022 sera l'année de la mise en œuvre de la réorganisation et la transformation interne de la collectivité après un accompagnement organisationnel ainsi que la concrétisation d'un plan d'actions abouti en fin d'année 2021.

Cette réorganisation, visant à optimiser la transversalité entre les services et l'efficience de la structure se traduit notamment par un nouvel organigramme et un renforcement de l'encadrement par la création de 2 postes de directeurs généraux adjoints.

Enfin, cette réorganisation sera accompagnée d'une avancée sur les pratiques en matière de digitalisation.

b. La mise en œuvre des grands axes politiques en 2022

L'axe majeur reste de « Réparer et embellir Dinard » : sa voirie, son architecture tout en maîtrisant les nouvelles constructions (via l'élaboration, notamment, d'une révision du PLU), ses jardins, son bord de mer, ses équipements sportifs, son économie et ses finances.

Cet axe est assorti d'actions nouvelles qui contribueront à améliorer les atouts de Dinard, et notamment sa qualité de vie et sa réputation culturelle et touristique :

- le développement de la transition écologique, solidaire et citoyenne
- le maintien d'une programmation culturelle soutenue,
- un meilleur accueil des familles et des actifs grâce, notamment, au développement du BRS (Bail réel Solidaire)

<u>Actions culturelles, sociales et écologiques :</u>

- Développement de la transition écologique, solidaire et citoyenne

  - Le maintien de la dynamique participative et citoyenne : deuxième phase du projet sur le parc de St Alexandre, déploiement des actions du Conseil Municipal des Jeunes et du Comité Consultatif Transitions
  - La poursuite des actions éducatives en partenariat avec les établissements : soutien aux actions des équipes pédagogiques et suite du programme « Aire Marine Educative »
  - Une contribution aux actions des acteurs du territoire : programme Biosubzh (observatoire de la biodiversité marine) en partenariat avec les associations locales de plongée sous-marine et atlas intercommunal de la biodiversité
  - Un accompagnement quant à la gestion des déchets auprès des particuliers et au sein de la collectivité : prévention et action liée au gaspillage alimentaire, formation et gestion des composteurs, optimisation du fonctionnement municipal (gestion de l'eau, usages numériques et prévention du gaspillage notamment);

- Culture vivante et patrimoine

  Malgré les incertitudes générées par la crise et la mise en place de mesures sanitaires (jauges et pass sanitaire), Dinard a su maintenir ses projets culturels en 2021. Ceux-ci seront ainsi reproduits en 2022, avec pour hypothèse l'accueil du public sans application de jauges.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

- Les événements franco-britanniques restent privilégiés (2ème édition du Dinard Opening…), afin de renforcer l'axe identitaire de la ville.

- La recherche d'une diversification de l'offre culturelle : une politique culturelle en direction de tous les publics, toute l'année, basée sur l'excellence et l'ouverture ; Une politique culturelle ouverte aux jeunes et aux formes de culture émergeantes (Nouveaux Jeudis de Roches Brunes, Conférences Rencontres du futur, nouvelles technologies du divertissement) ; L'art dans la ville accessible à tous : chemin des arts, expositions extérieures (hors les murs) …

- La cohérence de la politique culturelle en raisonnant, notamment, en saison culturelle (année scolaire) et en rééditant un guide événementiel qui donnera une belle visibilité à l'offre culturelle dinardaise.

- Promotion du sport et de la vie associative

- Le vif succès en 2021 de la première édition du challenge urbain « Dinard Off Course » permettant d'allier sport et culture par trois courses familiales (3, 6 et 9 km) à travers le patrimoine communal, amène la collectivité à reconduire l'évènement en 2022 avec pour objectif de l'améliorer et de le pérenniser.

- La labellisation « Terres de Jeux 2024 » obtenue en novembre 2019, dans le but de promouvoir les actions sportives de la ville, conduit la collectivité à proposer, par l'intermédiaire de son service civique et sa direction des sports, diverses animations et activités sportives en direction des associations, mais aussi plus particulièrement à destination des établissements scolaires labellisés « génération 2024 ».

- Le développement du concept de « Dinard Ville sportive » : la collectivité continuera de soutenir les manifestations mettant à l'honneur la ville de Dinard, comme le « Dinard Côte d'émeraude triathlon », la nouvelle édition du beach polo et le jumping

- Le développement du « sport santé » sera un des axes majeurs de réflexion pour son développement au sein de l'action sportive municipale en 2022

- La mise en place d'un guichet unique des associations au 1er septembre 2022, avec une installation au COSEC, permettra de rationaliser, notamment pour les associations sportives, les attributions de salles, de créneaux, mais aussi d'instruire en toute transparence les demandes de subventions.

- La création d'une ligne budgétaire « Mécénat » à hauteur de 10 000€, permettra à la municipalité de soutenir le sport de haut niveau.

- Education Enfance Jeunesse

- La nouvelle organisation permet de mettre en cohérence le parcours de l'enfant à la fois dans son quotidien et suivant sa progression en âge : scolaire, extrascolaire et périscolaire. Elle permet également l'intervention des animateurs sur la pause méridienne : les ressources - entre animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs et les agents des affaires scolaires - seront davantage mises en commun.

- Quatre axes majeurs sont mis en exergue :

  - L'éducation culturelle et artistique à 100 % sur tous les temps de l'enfance (100% EAC) ;

  - Génération 2024 : bien se nourrir, développer les activités sportives et le handisport ;

  - L'environnement au sens large intégré dans le cursus éducatif ;

  - Les langues : classes bilingue Breton dans les écoles Jules Verne et Claude Debussy, Parcours d'Ouverture à l'Européenne et à l'Internationale dans les écoles Paul Signac et Alain Colas (avec une intervenante mise à disposition sur le temps scolaire par l'Education Nationale)

- La sécurisation et l'accessibilité de nos écoles seront renforcées

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

- Les solidarités, la santé

  - Pour gagner en cohérence sur le sens de l'action, en efficacité sur les économies d'échelle, et en lisibilité pour les publics L'intégralité de la politique sociale, incluant celle menée précédemment par l'Escale, sera transférée sur le Centre Communal d'Action Sociale, avec pour conséquence le transfert des agents et des crédits de fonctionnement sur le budget du CCAS. La subvention d'équilibre versée par la Ville s'en verra ainsi impactée.

  - Afin de développer l'action sociale vers les Séniors, la ville s'inscrit dans la mise en place du label « VADA : Ville amie des aînés ». L'objectif est de développer la politique sociale de la ville avec plus d'actions et de cohérence, notamment sur le logement et l'intergénérationnel. La santé par le sport sera également développée, notamment après des résidents de la résidence autonomie Dupuy dont le partenariat avec la Fondation Partage et Vie se voit renforcé.

  - La mise place d'une complémentaire santé proposée aux dinardais et aux personnes travaillant sur la commune.

Attractivité et rayonnement de la ville :

- La médiatisation des événements culturels et sportifs sera amplifiée et élargie

- Les sportifs de haut niveau seront valorisés afin qu'ils deviennent nos ambassadeurs

- Des actions de promotion de la ville seront menées afin de soutenir l'attrait touristique en période hors saison

- Un soutien publicitaire sera apporté aux animations commerciales, un état des lieux du commerce dinardais sera fait et un guide pratique destiné aux commerçants sera réalisé.

- La charte des terrasses sera repensée, applicable en 2023, dans un objectif d'embellissement de la ville ; néanmoins des améliorations sont demandées cette année en termes de respect des normes de sécurité et d'esthétisme

- La route du Rhum en novembre 2022 permettra à la collectivité de proposer en transversalité diverses animations sportives et culturelles.

- La féérie de Noël connaîtra une nouvelle édition, à l'instar de celle mise en place en 2021 en renforçant les animations musicales, déambulations dans la ville et marchés de Noël

- Après deux années où il a été impossible de le proposer, un feu d'artifice est reprogrammé pour l'été 2022.

- Enfin, le jumelage Dinard Starnberg est relancé et un voyage est programmé en octobre 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

c. Projection financière de la section de fonctionnement

Face aux incertitudes pesant encore sur la construction budgétaire, le cadrage 2022 a été basé sur une hypothèse de **retour à la quasi-normale de l'activité municipale**. Si les impacts de la crise devaient se poursuivre, des décisions budgétaires modificatives seraient prises en conséquence.

Les grandes lignes directrices énoncées lors de la construction budgétaire 2021 restent de mise :

- Une maîtrise de la masse salariale et une meilleure prévision de son évolution avec une réflexion sur chacun des départs à venir de la collectivité et l'adéquation entre service public à rendre aux Dinardais et moyens humains ;
- Un ajustement objectif des charges à caractère général, dans un contexte sanitaire encore incertain ;
- Un meilleur respect de la commande publique pour optimiser l'achat public.

Recettes de fonctionnement

- Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Recettes soumises à tarification annuelle

Les tarifs 2022, déjà votés dans leur quasi-totalité lors du dernier conseil municipal 2021, affichent une évolution moyenne de 1.7%, soit le taux d'inflation prévisionnel de 2022.

Les secteurs de la piscine municipale et des expositions maintiennent les tarifs appliqués en 2021. La médiathèque, afin de redynamiser sa fréquentation, applique à compter de cette année une gratuité pour les moins de 25 ans et les plus de 25 ans justifiant de ressources faibles.

Les tarifs de l'enfance-jeunesse (ALSH…) sont, quant à eux, prolongés jusqu'au 31 août 2022.

Le stationnement, quant à lui, connaît une refonte de ses grilles de tarification, de la saisonnalité et des modalités d'application. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules en surface qui bénéficiera aux clients des commerces, les usagers souhaitant rester à la journée étant invités à se diriger vers les parkings souterrains. Ainsi, le tarif attractif du parking des Halles devrait relancer l'activité de celui-ci, insuffisamment exploité. Les commerçants et leurs employés bénéficient de surcroît d'un tarif économique. Dans leur globalité, les nouveaux tarifs restent compétitifs et inférieurs aux communes balnéaires voisines.

Recettes liées à l'activité culturelle

Sur l'hypothèse d'une reprise à la normale des activités culturelles, les recettes correspondantes sont estimées sur la base d'un remplissage sans application de jauge pour les grandes festivités prévues (2ème édition du Dinard Opening, Festival de Musique, Expositions, saisons théâtrales), en fonction de la renommée des artistes.

- Fiscalité

Fiscalité directe locale

La DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) a communiqué début février l'évolution prévisionnelle des bases locatives appliquée à Dinard :

+ 3.4% sur les bases de la taxe d'habitation des résidences secondaires
+ 4.1% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

+ 2.5% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Concernant les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, Dinard bénéficie des effets de la délibération visant à limiter à 40% l'exonération des 2 premières années pour les nouveaux logements, qui a pris effet sur les logements livrés en 2021 (Exonération qui avait été attribuée en 2016 après une suppression appliquée depuis 1992).

Prélèvement sur le produit des jeux

Il subsiste une incertitude quant aux prévisions de recettes générées par le Casino, la crise ayant modifié les habitudes des consommateurs, qui semblent se tourner davantage vers les jeux en ligne. Sans visibilité sur les modalités de reversement de ces recettes, des prévisions prudentes seront donc appliquées en retenant les recettes cumulées du 1er trimestre 2019 et 2nd trimestre 2021. Les évolutions de la prévision de ces recettes feront l'objet d'une décision modificative en cours d'année si besoin.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

L'année 2021 a enregistré une forte évolution des taxes additionnelles aux droits de mutation (+40% par rapport à 2020). Estimant que cette vivacité se poursuivra encore en 2022, et tout en conservant une certaine prudence dans ces prévisions, une enveloppe de l'ordre de 2 millions d'euros sera retenue.

- Dotations et participations

Dotation forfaitaire et dotation de péréquation

A la lumière des éléments de la loi de finances, la dotation forfaitaire 2022 est positionnée à hauteur de celle de 2021. La dotation de péréquation, quant à elle, est estimée en baisse de -3% : l'impact de la refonte des indicateurs reste difficilement estimable mais ne saurait jouer que faiblement sur une enveloppe annuelle de l'ordre de 250 K€.

Autres organismes

Outre les subventions de la Caisse d'Allocations familiales pour le secteur de l'enfance-jeunesse, sont pour l'heure positionnés les participations / mécénats accordés dans le cadre des festivals (Dinard Opening et Festival de Musique). L'attribution d'éventuelles nouvelles participations seront inscrites lors de décisions modificatives.

- Autres produits de gestion courante

Revenus des immeubles

Le budget primitif 2022 ne prévoit pas de nouvelle exonération similaire à celles accordées en 2020 et 2021 pour l'accompagnement des commerçants affectés par la crise sanitaire.

- Produits exceptionnels

Le budget prévoit une recette exceptionnelle correspondant à la refacturation des travaux de démolition d'un hangar en situation de danger imminent au propriétaire (350 K€).

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

- Dépenses à caractère général

Pour la construction du budget primitif, la préparation budgétaire est effectuée sur la base des réalisations moyennes entre 2017 et 2019, ajustées selon les évolutions de périmètre et les actions nouvellement mises en place en 2021 (festival Opening, féérie de Noël…). Au-delà de la mise en œuvre des actions précédemment énoncées, le budget 2022 devra également tenir compte de la hausse de plusieurs postes de dépenses :

Energies et combustibles : la hausse attendue du coût est encore difficilement estimable et positionnée à +5%.

Alimentation : l'application de la loi EGalim génère un surcoût sur les budgets alimentaires.

Assurances : deux éléments sont pris en compte, le premier étant la relance de l'assurance responsabilité civile, dénoncée en 2021, réattribuée sur la base d'une prime supérieure indexée sur le taux de sinistralité, et le second étant la souscription d'une assurance dommages-ouvrages – contractuelle – pour la construction du parking Newquay (60 K€).

Déchets : à compter du 1er janvier 2022, la mise en décharge des déchets verts sont facturés par la CCCE. La ville produit environ 600 tonnes par an de déchets verts, qui seront facturés sur un tarif de 18 euros la tonne.

A l'inverse, d'autres postes de dépenses devraient pouvoir être réduits, comme les dépenses relatives aux mesures sanitaires (masques, SHA).

- Charges de gestion

Subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes

Le transfert de la totalité de l'action sociale au CCAS de Dinard jouera probablement sur le niveau de la subvention d'équilibre à verser (estimation en cours, pour l'heure arrêtée à 500 K€). Néanmoins, depuis 2018 la subvention versée à cette structure est lestée de la subvention versée pour la résidence autonomie Dupuy pendant la durée des travaux qui ont limité les recettes du foyer. Les travaux étant terminés, la construction budgétaire de la résidence pour 2022 a été réalisée à l'équilibre.

Concernant les budgets annexes, seule une subvention au Dinard Festival du Film est prévue. Si les budgets annexes de l'assainissement, voire du port, nécessitaient une subvention, elle serait destinée à financer l'investissement (sur le principe que ceux-ci ne sauraient être financés sans une augmentation conséquente des tarifs appliqués aux usagers) et ne serait pas versée en fonctionnement. En tout état de cause, elle serait budgétairement inscrite lors d'une décision modificative.

- Charges exceptionnelles

Bourses et prix

Comme mentionné précédemment, la ville prévoit une enveloppe de 10 K€ pour le support apporté aux athlètes de haut niveau.

Démolition du hangar

Le budget 2022 devra supporter le règlement des dernières opérations de démolition (60 K€), sommes qui seront refacturées au propriétaire.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

d. Evolution de la masse salariale

Les charges de personnel pour l'année 2021 ont été clôturées à 14.1 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 99,30%. **L'objectif de maîtrise de la masse salariale a donc été atteint en 2021** (au vu du contexte exceptionnel de l'année 2020, cet exercice n'est pas retenu comme référence comparative).

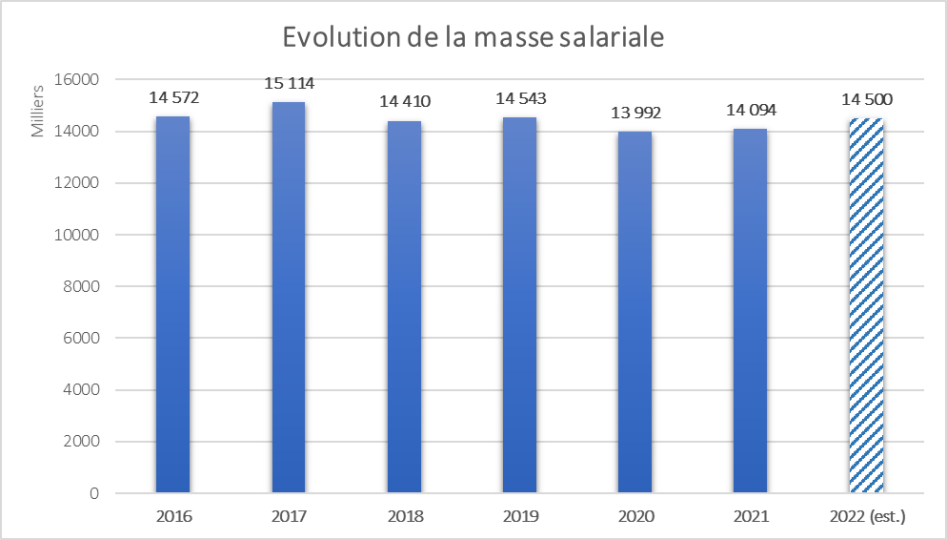

Les projets de réorganisation et de modernisation de l'administration vont entrainer une augmentation des dépenses de personnel qui devraient se situer aux alentours de 14.5 millions d'euros en 2022.

Cette augmentation s'explique, notamment, par les recrutements d'ingénieurs, d'un collaborateur et de trois directeurs généraux adjoints (2 créations de poste) qui permettront de renforcer l'équipe de direction, ce manque de catégorie A dans la collectivité ayant été souligné dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Actuellement, le nombre d'agents en catégorie A représente 4,6 % des effectifs alors que la moyenne nationale est aux alentours de 10 %.

Il faut toutefois contrebalancer le montant de la masse salariale par les recettes générées par le remboursement des salaires :

- Des salaires des agents mis à disposition auprès d'établissements scolaires, les animateurs, d'agents de police municipale auprès de la commune de la Richardais,
- Du salaire du chargé de la mission petites villes de demain dont le cout salarial va être partagé avec la commune de Pleurtuit,
- Du salaire du référent commerces, donc le salaire est financé par la Banque des Territoires pour les 2 premières années,
- Par la CPAM et l'assureur statutaire pour les agents en arrêt de travail,
- Par l'état pour le personnel CAE et les services civiques.

Le montant des recettes 2022 correspondantes est estimé à 289 K€.

En concertation avec les services et les représentants du personnel, la maitrise de la masse salariale reste d'actualité et les réorganisations en cours devraient permettre d'optimiser les moyens humains.

L'externalisation de certains travaux sera mise en action à chaque fois que cela sera nécessaire et qu'il est démontré un intérêt financier et stratégique à faire appel à des entreprises extérieures.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Une étude permanente et au cas par cas sera menée sur les opportunités de remplacement - ou non - des départs en retraite.

Enfin, la mise en place des 1 607 heures depuis le 1er janvier 2022 permettra également, à terme, d'ajuster les besoins de renfort de personnel.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

e. Les projets d'investissement et leur financement

Le PPI de la ville de Dinard, en cours de finalisation, dessine une prévision d'investissement de l'ordre de 11 millions d'euros pour 2022 :

- Urbanisme, environnement

Ce secteur représente, comme chaque année et comme cela sera le cas dans le cadre de la programmation pluriannuelle, la part la plus importante des investissements 2022, avec un montant prévisionnel de 7.1 millions d'euros. A l'intérieur, 20% de ce budget sera consacré au lancement des travaux du parking Newquay (1.5 million d'euros).

Les 80 % restants se répartissent entre les actions suivantes :

- ***Voirie communale (3.4 M€)*** :
  - Une enveloppe est dédiée au « plan Marshall » de la voirie, axe fort du projet de mandat. L'objectif est de mener en parallèle la réparation d'une avenue ou boulevard et des rues annexes. L'avenue Edouard VII s'impose comme une priorité. L'étude urbaine va contribuer à déterminer les aménagements prioritaires à engager cette année.
  - Poursuite des travaux de rénovation du boulevard de la mer, du boulevard Féart, piste cyclable de la rue de la Croix Guillaume (subventionnée en partie par une DSIL), rue de la Dorbelais, revêtement de la place du marché.
  - De même, une enveloppe sera dédiée à hauteur de 150 K€ pour la promenade du Clair de Lune.

- ***Espace verts urbains (740 K€)*** : restructuration du parc des Tourelles, transfert des équipements actuels des serres vers le terrain Terragone. Parallèlement, étude de construction des nouvelles serres à proximité de la station d'épuration. De même, étude préparatoire pour la transformation du jardin de Port Riou,

- ***Effacement des réseaux (PTT, éclairage public, EDF : 400 K€),*** modernisation de ***l'éclairage public (300 K€)***,

- Réalisation des réseaux pluviaux ***(500 K€)***

- ***Environnement (130 K€)*** : les actions participatives (jardins partagés…), municipales et éducatives (aire marine…) sont planifiées. Le projet « Alimentation locale et solidaire », subventionné par le ministère de l'agriculture, sera également concrétisé en 2022 : acquisition d'un camion frigorifique, d'une chambre froide, d'une cuisine mobile pédagogique et réaménagement de local.

- Services généraux des administrations publiques locales

Ce périmètre recouvre notamment, pour 2022 :

- Les travaux de rénovation énergétique de Port Breton, en partie financés par une subvention DSIL dotation de soutien à l'investissement local, accordée en 2021 dans le cadre du plan de relance ;
- La refonte urgente de l'architecture du système d'informations ;
- La poursuite des travaux d'embellissement et de rénovation du cimetière (réalisation d'allées, étude hydraulique) et la reprise de sépultures.
- Le renfort des supports de communication en ville et de la signalétique urbaine.

- Sécurité publique

Outre les équipements de la police municipale, l'acquisition d'une nouvelle caméra de vidéosurveillance est également programmée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

- Enseignement

Au même titre que pour le manoir du port Breton, la ville bénéficie d'une subvention DSIL pour la rénovation énergétique (changement de menuiseries) pour l'école A. Colas.

Une école chaque année bénéficiera en outre de travaux d'entretien de ses locaux et de renouvellement de son mobilier scolaire et/ou de restauration scolaire (accueil des maternels de Notre Dame de la Mer au réfectoire Debussy à compter de septembre 2022).

- Culture et patrimoine

Sont notamment programmés le diagnostic patrimonial de la Villa Roches Brunes, subventionné pour moitié par la DRAC, et la production de nouvelles cloches pour l'église Notre-Dame.

Des travaux d'aménagement de la salle Bouttet sont également prévus.

- Sport et jeunesse

Des travaux ou équipements sont prévus sur les secteurs suivants :

- Stade : outre l'acquisition d'équipement (containers, suppresseur, vestiaires), le drainage du terrain stabilité du COSEC est programmé
- Tennis : réfection en profondeur de 3 courts, remplacement de l'éclairage actuel des courts par un éclairage à leds et réfection des verrières des courts couverts
- Centre équestre : travaux dans les écuries de la ferme et des tennis (sols, boxs) et pour la partie relative aux espaces verts, travaux sur le terrain d'honneur (fente de suintement) et au niveau des gradins et de l'escalier
- Skate-park : clôture, mobilier urbain (bancs, abri) et sanitaires
- Lancement de la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la tribune du Port Blanc.

De nouveaux équipements ou la rénovation d'aires de jeux sont également prévus chaque année.

- Social

Les études de reconstruction et le démarrage de la maîtrise d'œuvre du futur équipement de services à la population sont prévus pour 2022.

Une enveloppe annuelle dédiée aux équipements et aménagements pour les personnes à mobilité réduite est également mobilisée.

- Action économique

Cette fonction regroupe notamment les secteurs du commerce et des plages en termes d'attractivité :

- ***Plages*** : aménagement de sanitaires sur la plage de l'écluse, achat de nouvelles tentes, installation de vestiaires pour les agents sur les plages de l'écluse et du prieuré.
- ***Commerces*** : poursuite des travaux d'embellissement de la digue de l'écluse.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Le financement de ces investissements 2022 sera assuré par :

- La mobilisation du fonds de roulement, estimé à 7.8 millions d'euros au 31/12/2021

- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) d'un minimum de 3,5 à 4 millions d'euros. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute moyenne constatée entre 2015 et 2021 est de 3.7 millions d'euros, sans décrochage sur les 2 dernières années.

- L'encaissement de subventions positionnées à 1.2 millions d'euros (incluant les recettes d'amendes de police). A ce jour, 922 K€ sont déjà notifiés à la commune, dont :

    - 442 K€ dus par la CCCE et la Région au titre de la réhabilitation du Palais des Arts (soldes versés sur présentation des décomptes généraux définitifs, prévus pour début 2022)
    - 358 K€ de DSIL au titre de la rénovation énergétique de Port Breton et l'école A. Colas, de la modernisation de l'éclairage public, de la sécurisation de la voirie et de la piste cyclable rue de la Croix Guillaume

- La perception du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la taxe d'aménagement, positionnés de façon prudente à 800 K€ (1.7 million d'euros réalisés en 2021)

- Et enfin, la cession du terrain des serres à l'office HLM La Rance pour un montant de 2 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

f. La prospective financière 2022-2026

L'outil de prospective financière sera affiné dès la fixation du plan pluriannuel d'investissements.

Les simulations actuelles sont établies sur les hypothèses suivantes :

- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement brute de 4 millions d'euros par an, gagé par :

  - Un pilotage et une maîtrise des dépenses de personnel
  - Une gestion optimisée des dépenses courantes, assise sur une politique d'achat construite et élargie
  - Une exhaustivité et une maximisation des recettes des produits des services et du domaine
  - Une optimisation de la fiscalité sans augmentation de la pression fiscale locale

  Par ailleurs, les risques inhérents aux paramètres extérieurs (dynamisme du marché immobilier, activité du casino en particulier) doivent, à défaut de pouvoir être maîtrisés, être identifiés et valorisés en cours d'exercice.

- Une amélioration de la recherche de subventions et financements extérieurs par une veille accrue sur les dispositifs proposés.

- L'identification et la valorisation du patrimoine potentiellement cessible.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

IV. SITUATIONS FINANCIERES ET BUDGETS PRIMITIFS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

1. Service des eaux

- **Situation financière au 31/12/2021**

Le budget de l'eau conserve une situation financière confortable.

Exceptionnellement, ce budget ne dégage pas de CAF brute en 2021, l'exercice ayant dû supporter la régularisation de la déclaration de TVA sur ce budget au titre de 2020 (85 K€).

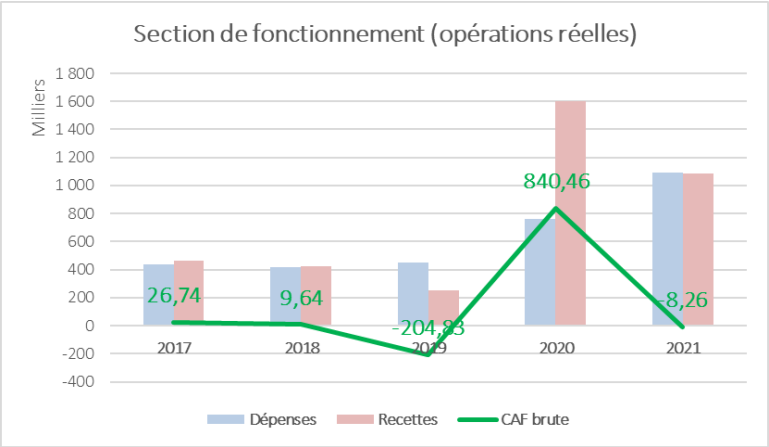

Nb : Le déséquilibre de l'année 2020 (recettes élevées) s'expliquaient par le non-rattachement de la totalité des recettes à 2019.

La section d'investissement reste fortement excédentaire, abondée par les excédents des années précédentes. Sur l'exercice, 77 K€ d'investissements ont été réalisés.

- **Budget primitif 2022**

Le vote des tarifs appliqués en 2022 vise à opérer progressivement un rééquilibrage des recettes entre les budgets de l'eau et de l'assainissement, ce dernier étant fortement déficitaire. Une diminution sensible des recettes peut alors être attendue.

Les grandes masses resteront globalement conformes à 2021.

Au niveau de la programmation pluriannuelle, ce budget peut supporter jusqu'à un investissement maximal annuel de l'ordre de 400 K€ sans recours à l'emprunt. Aucun emprunt n'est par ailleurs en cours sur ce budget.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

2. Assainissement

- Situation financière au 31/12/2021

Le budget de l'assainissement dégage sur 2021 une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) de 782 K€.

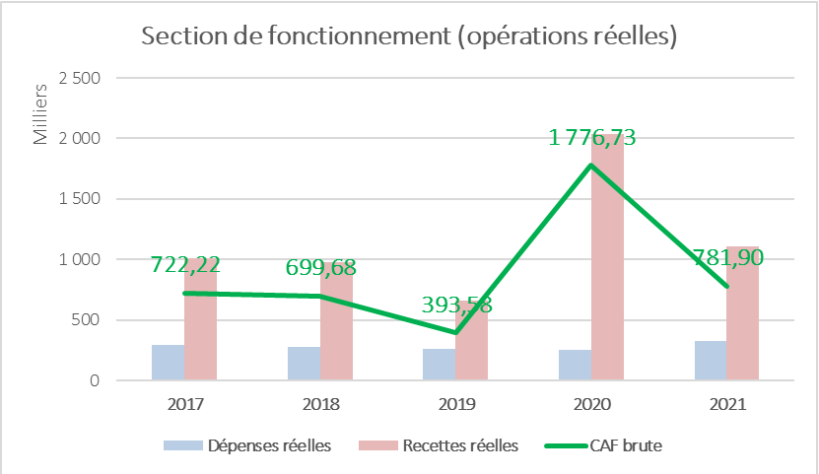

Au niveau de l'investissement, l'endettement reste encore important, avec un capital restant dû de 5 millions d'euro au 31/12/2021, expliquant le faible niveau de CAF nette dégagée (79 K€). Le résultat cumulé de cette section redevient néanmoins positif grâce au versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de la ville sur l'exercice 2021 (350 K€).

- Budget primitif 2022

La section d'investissement bénéficiera d'une diminution de 22% du remboursement de son capital suite à l'extinction d'une des 7 lignes d'emprunt (emprunt de 2.68 millions d'euros souscrit en 2003).

Avec une hypothèse de subventionnement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40% de son investissement, positionné à 1 million d'euro par an jusqu'en 2026 aux vues du volume de travaux à engager pour mettre à niveau le réseau d'assainissement de la ville, l'année 2022 ne connaîtra pas de nouvelle souscription d'emprunt.

Les modifications tarifaires votées pour 2022 devraient permettre à ce budget de dégager une CAF brute plus importante et limiter ainsi le recours à l'emprunt, qui pourrait cependant intervenir à partir de 2023.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

3. Port public

- Situation financière au 31/12/2021

Le budget du port public conserve des indicateurs très stables sur 5 dernières années. En 2021, ce budget dégage une CAF brute de 229 K€. Après remboursement du capital des emprunts (73 K€), la CAF nette s'établit à 156 K€.

Concernant l'endettement, le capital restant dû au 31/12/2021 est de 378 K€. Il correspond à 3 lignes d'emprunt, dont deux arriveront à extinction en 2025.

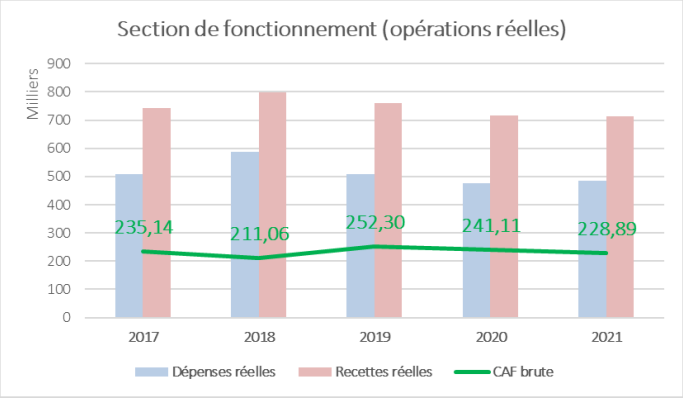

La section d'investissement présente un résultat négatif suite à l'affectation des résultats cumulés de la section d'investissement (non réalisés en 2019). Les investissements 2021 s'élèvent à 69 K€ est intègrent notamment le paiement des dernières situations relatives à la nouvelle capitainerie.

- Budget primitif 2022

Au niveau de la section de fonctionnement, l'évolution des tarifs suit les prévisions d'inflation, soit +1.7%. Au-delà de cette hausse tarifaire, un travail sera engagé sur l'année pour identifier les recettes complémentaires qui pourraient permettre d'augmenter significativement la CAF, et ainsi limiter le recours à l'emprunt qui pourrait s'avérer être nécessaire afin de prendre en charge le coût des opérations de dragage (du chenal et/ou de la souille).

Pour 2022, outre les dépenses habituelles relatives aux pontons, chaînes et passerelles, est prévue l'installation de sanitaires automatiques.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

4. Dinard Festival du Film Britannique

- Situation financière au 31/12/2021

Grâce à la subvention d'équilibre versée par la ville (185 K€), le DFFB présente un résultat quasi à l'équilibre pour l'exercice 2021 (- 1 K€), première édition à proposer un festival mixte, à la fois en présentiel et en numérique.

En raison, notamment, du format choisi, le volume des dépenses est nettement inférieur à celui des années antérieures. Les recettes restent maintenues « artificiellement » par la subvention d'équilibre. Celle-ci était initialement prévu à 50 K€, puis en raison de l'amélioration des conditions sanitaires permettant d'envisager à nouveau un festival en présentiel, celle-ci avait été portée, en prévision, à 165 K€.

Les recettes moins bonnes qu'espérées (dysfonctionnements sur la billetterie numérique, jauges et pass sanitaire pour le festival en présentiel) ont conduit à augmenter cette subvention de 20 K€ supplémentaires.

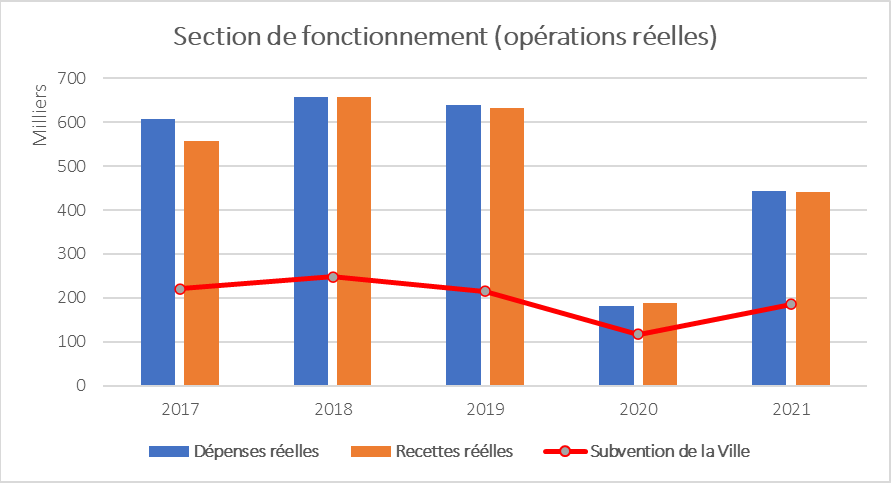

- Budget primitif 2022

Dans l'attente de la finalisation des orientations artistiques et techniques du festival 2022, la construction du budget est réalisée selon les mêmes hypothèses que 2021.

Une subvention d'équilibre de la ville de 200 K€ est pour l'heure positionnée. Selon les choix finaux, celle-ci pourra faire l'objet d'un ajustement en décision modificative.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Conclusion

L'année 2022 se présente donc pour la ville de Dinard comme l'année, non seulement, du retour à la normale du fait de la diminution probable de la pression sanitaire due à la pandémie, mais aussi comme l'année de la mise en œuvre de la nouvelle politique voulue par Arnaud Salmon, maire de DINARD depuis juillet 2020.

Le renforcement du projet de mandat avec sa mise en perspective dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement sera la première préoccupation de cette année.

Ces actions pourront être menées par une nouvelle directrice générale des services et une nouvelle équipe de direction en charge d'une nouvelle organisation mi-2022, fruit de l'accompagnement organisationnel mené en 2021.

La Ville de Dinard a traversé la tempête sanitaire de 2020 et 2021 grâce à une politique financière prudente et une mise en place d'une prévision permanente, ce qui lui a permis de dégager une capacité d'autofinancement nette la meilleure depuis 10 ans. Il faut saluer là l'effort de toutes les équipes de la ville ainsi que des différents élus qui ont fait preuve d'un grand sens de l'adaptation dans un esprit de convergence et d'économies.

Il est possible désormais d'envisager l'avenir avec plus de sérénité, notre endettement ayant baissé et la situation financière étant positive, ce qui permettra, si nécessaire, de recourir à de nouveaux emprunts.

Les écueils existent, certains sont connus et bien identifiés, d'autres non. Il nous faudra contenir la masse salariale, les frais de fonctionnement, observer et réagir aux nouvelles dotations de l'Etat, et poursuivre la réorganisation des services de la ville, comme pour l'optimisation de l'informatique des services, le renforcement de la fonction achats, l'optimisation du patrimoine immobilier… Une analyse et un contrôle de gestion précis doivent nous permettre de vérifier si toutes les recettes dues à la Ville sont bien facturées et encaissées.

Notre doxa sera plus que jamais le respect d'une orthodoxie financière, dans un climat de concertation et d'échanges, avec comme souci premier, la plus grande réactivité face aux impondérables.

Les équipes de la Ville sont plus que jamais au service des Dinardaises et des Dinardais.